



**Convocation de la 130<sup>e</sup> session du  
Conseil international du Café et des réunions  
connexes : 1<sup>er</sup> au 10 septembre 2021  
Session virtuelle**

**Renseignements préliminaires pour les  
participants<sup>1</sup>**

**TABLE DES MATIÈRES**

**Page**

I.	Introduction .....	2
II.	Logiciel de conférence virtuelle .....	2
III.	Participation .....	2
IV.	Quorum .....	2
V.	Interprétation .....	3
VI.	Pouvoirs et inscription .....	3
VII.	Séances .....	3
VIII.	Ordres du jour .....	4
Annexe I	Lettre type de pouvoir	
Annexe II	Modèle d'autorisation à représenter les intérêts d'un Membre et à exercer ses droits de vote	

---

<sup>1</sup> Le présent document contient les renseignements sur la 130<sup>e</sup> session du Conseil international du Café et les réunions connexes qui étaient disponibles au moment de sa rédaction. Bien que tous les efforts aient été déployés pour vérifier les informations fournies, le Secrétariat de l'OIC ne peut accepter la responsabilité des inexactitudes éventuelles..

## I. INTRODUCTION

1. Le Directeur exécutif de l'Organisation internationale du café (OIC) présente ses compliments aux Membres de l'OIC et les informe qu'une session virtuelle du Conseil international du Café et des réunions connexes est prévue du 1<sup>er</sup> au 10 septembre 2021.
2. Le thème de l'année caféière 2020/21 est *La nouvelle génération du café - Se remettre de l'impact de la pandémie.*

## II. LOGICIEL DE CONFERENCE VIRTUELLE

3. La 130<sup>e</sup> session du Conseil se tiendra en ligne à l'aide du logiciel de conférence virtuelle **Zoom**. L'OIC utilise la plate-forme Zoom afin d'offrir aux Membres des services d'interprétation dans les langues officielles et de permettre aux représentants des Membres qui le souhaitent de se joindre également par vidéo lorsqu'ils interviennent. Tous les participants recevront de plus amples instructions concernant les impératifs techniques de participation à la réunion virtuelle.

## III. PARTICIPATION

4. Afin d'offrir la meilleure expérience virtuelle possible aux Membres et compte tenu des contraintes techniques, les délégations participant à la réunion virtuelle seront limitées à deux délégués orateurs (chef de délégation et suppléant) qui parleront au nom du Membre et trois observateurs silencieux qui pourront assister et écouter mais qui ne seront pas en mesure d'intervenir oralement en raison des contraintes techniques.

## IV. QUORUM

5. Le paragraphe 4) de l'article 11 de l'Accord international de 2007 sur le Café stipule que "***Le quorum exigé pour toute réunion du Conseil destinée à prendre des décisions est constitué par la présence de plus de la moitié des Membres exportateurs et des Membres importateurs<sup>2</sup> détenant respectivement les deux tiers au moins du total des voix pour chaque catégorie.***"

---

<sup>2</sup> Membres actifs ayant leurs droits de vote.

6. Les Membres sont donc fortement encouragés à participer afin que le quorum soit atteint. **Un Membre qui n'est pas en mesure de participer peut autoriser un autre Membre à représenter ses intérêts et à exercer ses droits de vote** (voir le paragraphe 11).

## V. INTERPRETATION

7. Grâce à la fonction Interprétation simultanée de Zoom, l'OIC offrira des services d'interprétation dans les quatre langues officielles (anglais, espagnol, français et portugais). Toutefois, en raison de contraintes budgétaires et techniques, l'interprétation ne sera disponible que pour le 3<sup>e</sup> Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux<sup>3</sup> et la session du Conseil international du Café

## VI. POUVOIRS ET INSCRIPTION

8. Conformément à l'article 3 du Règlement de l'Organisation, les pouvoirs des délégations des Membres sont remis par écrit au Directeur exécutif. Veuillez remplir le formulaire en ligne et télécharger vos pouvoirs à l'adresse suivante : [130<sup>th</sup> ICC Credential Form](#).

9. Compte tenu des nouvelles exigences des réunions virtuelles, les Membres doivent soumettre leurs pouvoirs par le biais du **formulaire de pouvoirs de la 130<sup>e</sup> session du Conseil** au plus tard le 18 août 2021. Un modèle de pouvoirs est joint à l'annexe I.

10. Tous les délégués dont le nom figure dans le formulaire officiel d'accréditation seront automatiquement inscrits à la réunion virtuelle du Conseil. Il est important, lorsque vous remplissez le formulaire de pouvoirs en ligne, d'indiquer l'adresse électronique de tous les délégués. Cela permettra au Secrétariat d'enregistrer les délégués via Zoom.

11. Il est également rappelé aux Membres que, s'ils ne sont pas en mesure de participer aux réunions, le paragraphe 2 de l'article 13 de l'Accord de 2007 prévoit que tout Membre exportateur peut autoriser par écrit tout autre Membre exportateur, et tout Membre importateur peut autoriser par écrit tout autre Membre importateur, à représenter ses intérêts et à exercer ses droits de vote à une ou plusieurs séances du Conseil.

---

<sup>3</sup> L'interprétation pour le Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux est financée par le Fonds d'affectation spéciale avec les contributions des membres du secteur privé du Groupe de travail public-privé sur le café.

12. Un modèle d'autorisation est joint à l'annexe II. Les lettres d'autorisation doivent être envoyées au moyen du formulaire en ligne **au plus tard le 18 août 2021**. Des copies scannées peuvent être téléchargées à l'adresse suivante : [130<sup>th</sup> ICC Credential Form](#).

## VII. SEANCES

13. La session virtuelle du Conseil et les réunions connexes se dérouleront de 11h30 à 16h00 (BST) du mercredi 1<sup>er</sup> septembre au vendredi 10 septembre 2021 avec une pause de 30 minutes. L'OIC est consciente que l'horaire peut être inconfortable pour les Membres qui se connectent dans des fuseaux horaires sensiblement différents et souhaite remercier tous les Membres pour leur compréhension et leur coopération.

14. Le programme de chaque jour sera le suivant :

### **Mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021**

11h30 – 16h00: Comité des finances et de l'administration (Membres de l'OIC - restreint)

### **Jeudi 2 septembre 2021**

11h30 – 12h30 Réunion de coordination des Membres exportateurs (Membres exportateurs seulement)

### **Jeudi 2 septembre 2021**

13h30 – 14h30 Réunion de coordination des Membres importateurs (Membres importateurs seulement)

### **Vendredi 3 septembre 2021**

11h30 – 16h00: Comité des finances et de l'administration (le cas échéant, Membres de l'OIC - restreint)

### **Lundi 6 septembre 2021**

11h30 – 16h00: Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord (Membres de l'OIC)

### **Mardi 7 septembre 2021**

11h30 – 13h30: Réunion commune – Comité des projets / Comité des statistiques / Comité de promotion et de développement des marchés (Membres de l'OIC/observateurs)

### **Mardi 7 septembre 2021**

14h00 – 16h00: Comité consultatif du secteur privé (Membres de l'OIC et membres du CCSP/membres du GTPPC/observateurs)

### **Mercredi 8 septembre 2021**

14h00 – 16h00: 3<sup>e</sup> Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux (Membres de l'OIC/membres du GTPPC/observateurs)

### **Jeudi 9 septembre 2021**

11h30 – 16h00: 130<sup>e</sup> session du Conseil international du Café (Membres de l'OIC/observateurs)

### **Vendredi 10 septembre 2021**

11h30 – 16h00: 130<sup>e</sup> session du Conseil international du Café (Membres de l'OIC/observateurs)

## **VIII. ORDRES DU JOUR**

15. L'ordre du jour détaillé du Conseil est joint au présent document.

16. Les Membres qui souhaitent soumettre des documents pour diffusion ou suggérer des questions supplémentaires pour examen sont priés d'en informer le Directeur exécutif par écrit **au plus tard le 18 août 2021**.

### ***Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux***

17. Organisé dans le cadre du dialogue structuré à l'échelle du secteur conduit par l'OIC et, conformément à la décision ICC-125-10 prise par le Conseil à sa 125<sup>e</sup> session, cet événement de haut niveau réunit des hauts responsables de la chaîne de valeur du café, des producteurs, des négociants, des torréfacteurs, des détaillants et des responsables politiques de haut niveau, ainsi que des partenaires de développement et la société civile. Ensemble, ces parties prenantes examineront les résultats des travaux du Groupe de travail public-privé sur le café et s'efforceront de s'accorder sur des engagements mesurables pour un avenir durable des producteurs de café et de l'ensemble du secteur du café, conformément aux objectifs de développement durable des Nations unies.

### ***Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord international sur le Café***

18. Conformément à une décision prise par le Conseil international du Café à sa 124<sup>e</sup> session, un groupe de travail a été créé dans le but d'examiner l'Accord international sur le Café en vigueur, ainsi que les propositions soumises par les Membres et les autres parties invitées, et de soumettre des recommandations au Conseil. Le Groupe de travail se réunira le lundi 6 septembre 2021. La Présidente du Groupe de travail présentera au Conseil un rapport intermédiaire sur ses travaux.

***Réunions de coordination des Membres exportateurs et des Membres importateurs***

19. Pour la 130<sup>e</sup> réunion du Conseil, des réunions de coordination des Membres exportateurs et des Membres importateurs se tiendront le 2 septembre 2021.

*Réunion d'information des présidents et vice-présidents et des Membres invités*

20. Pour la 130<sup>e</sup> session du Conseil, une réunion d'information sera organisée le 8 septembre avec les présidents et vice-présidents du Conseil et des organes connexes.

## LETTRE TYPE DE POUVOIR

**Veillez remplir le formulaire en ligne et télécharger vos pouvoirs sur papier à en-tête à [130<sup>th</sup> ICC Credential Form](#) avant le 18 août 2021**

**L'original doit être présenté le plus rapidement possible après cette date**

[Date]

M. José Sette  
Directeur exécutif  
Organisation internationale du Café  
222 Gray's Inn Road  
Londres WC1X 8HB

Cher monsieur,

**130<sup>e</sup> session du Conseil international du Café  
Session virtuelle  
(9 et 10 septembre 2021)**

J'ai l'honneur de vous informer que [pays] sera représenté à la 130<sup>e</sup> session (virtuelle) du Conseil international du Café qui aura lieu les 9 et 10 septembre 2021 par les délégués ci-après :

[Nom] Représentant (une seule personne) (délégué intervenant)  
[Titre]  
[Organisation]

[Nom] Suppléant(s) (délégué intervenant)  
[Titre]  
[Organisation]

[Nom] Conseiller(s) (observateurs silencieux)  
[Titre]  
[Organisation]

Veillez agréer, Monsieur, les assurances de ma haute considération,

[Signature]\*  
[Nom]  
[Titre]

*\* Doit être signé par les autorités compétentes du pays Membre (par exemple, le ministère approprié ou une instance gouvernementale du pays Membre, ou par un représentant de la mission diplomatique du Membre concerné, soit dans le pays où siège l'Organisation, soit dans le pays où la session a lieu).*

## ANNEXE II

### MODÈLE D'AUTORISATION À REPRÉSENTER LES INTÉRÊTS D'UN MEMBRE ET À EXERCER SES DROITS DE VOTE

**Veillez remplir le formulaire en ligne et télécharger votre  
autorisation en pièce jointe à  
[130<sup>th</sup> ICC Credential Form](#)  
avant le 18 août 2021**

M. José Sette  
Directeur exécutif  
Organisation internationale du Café  
222 Gray's Inn Road  
Londres WC1X 8HB

Cher monsieur,

**130<sup>e</sup> session du Conseil international du Café  
Session virtuelle  
(9 et 10 septembre 2021)**

J'ai l'honneur de vous informer que mon gouvernement ne sera pas représenté à la 130<sup>e</sup> session mais qu'il a autorisé [*insérer le nom d'un autre pays Membre*] à représenter ses intérêts et à exercer son droit de vote à la 130<sup>e</sup> session du Conseil international du Café les 9 et 10 septembre 2021.

Veillez agréer, Monsieur, les assurances de ma haute considération.

[Signature]\*

[Nom]

[Titre]

[Pays Membre]

\* Doit être signé par les autorités compétentes du pays Membre.





**Conseil international du Café**

130<sup>e</sup> session

Session virtuelle

9 et 10 septembre 2021

Londres, (Royaume-Uni)

**Ordre du jour provisoire**

**Point**

**Document**

**Ouverture de la 130<sup>e</sup> session du Conseil**

Le Président du Conseil prononcera un discours d'ouverture.

**1. Ordre du jour – à adopter**

ICC-130-0  
Calendrier des réunions

**2. Voix – à examiner et, le cas échéant, à approuver**

**2.1 Redistribution des voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2020/21** à suivre

Le Chef des opérations fera rapport.

**2.2 Répartition initiale des voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2021/22** à suivre

Les documents contenant la base statistique de la répartition proposée des voix pour les Membres exportateurs et les Membres importateurs ainsi que la répartition initiale des voix pour l'année caféière 2021/22 seront examinés par le Conseil.

**3. Rapport sur les travaux de l'OIC et sur la situation du marché et l'impact de la pandémie de covid-19 - à noter** verbal

Le Directeur exécutif présentera un rapport sur les travaux de l'Organisation, soulignant les progrès, les réalisations, les défis, les opportunités et les contraintes, et mettant l'accent sur l'impact de la pandémie sur les travaux de l'OIC et l'exécution du programme des activités, en insistant sur les partenariats et les contributions volontaires.

**3.1 Proposition de thème de l'OIC pour l'année caféière 2021-22 - à noter**

**4. Groupe de travail public-privé sur le café et Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux** verbal

Le Directeur exécutif présentera :

- a) Les recommandations du Groupe de travail public-privé sur le café - ***examiner et, le cas échéant, à approuver***
- b) Les résultats du 3<sup>e</sup> Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux, tenu le 8 septembre 2021 - ***prendre note du rapport du 3<sup>e</sup> Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux***
- c) La nomination des sherpas représentant les Membres exportateurs et importateurs de l'OIC au sein du Groupe de travail de 2021 à 2023 - ***à examiner et, le cas échéant, à approuver***

**5. Accord international de 2007 sur le Café**

**5.1 Examen de l'Accord international de 2007 sur le Café - à examiner** verbal

La Présidente du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord fera un rapport sur la réunion tenue le lundi 6 septembre 2021.

**5.2 Prorogation de l'Accord international de 2007 sur le Café - à examiner et, le cas échéant, à approuver** à suivre

La date limite de prorogation de l'Accord de 2007 est le 1<sup>er</sup> février 2022. Le Conseil examinera un projet de résolution prorogeant l'Accord de 2007 pour permettre l'approbation et la ratification d'un nouvel accord.

**5.3 Prorogation du délai prévu pour le dépôt d'instruments pour à suivre  
l'Accord de 2007 – à examiner et, le cas échéant, à approuver**

La date butoir fixée pour le dépôt d'instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion est le 1<sup>er</sup> février 2022. Le Conseil examinera un projet de résolution portant prorogation du délai fixé pour déposer des instruments.

**6. Poste de directeur exécutif**

**6.1 Rapport du Président du Comité des finances et de l'administration sur l'examen des candidatures au poste de directeur exécutif - à examiner et, le cas échéant, à approuver**

**6.2 Candidats au poste de directeur exécutif - à examiner**

Conformément à la décision du Conseil sur la nomination du directeur exécutif (ICC-129-6), le Conseil examinera, lors d'une session extraordinaire, les candidatures suivantes reçues à ce jour au poste de directeur exécutif<sup>1</sup>:

- Mme Vanúsia Maria Carneiro Nogueira (soumise par le Brésil) [ICC-130-3](#)
- M. Joseph Antoine Kasonga Mukuta (soumise par la République démocratique du Congo) [ICC-130-4](#)
- M. Tran Kim Long (soumise par le Viet Nam) [ICC-130-5](#)

**7. Rapport des réunions des comités et autres organes - à examiner verbal  
et, le cas échéant, à approuver**

Le Chef des opérations fournira un résumé des recommandations des organes consultatifs de l'OIC : Comité des statistiques, Comité des projets et Comité de promotion et de développement des marchés.

**7.1 Liste des pays exportateurs et de leurs codes, des agents certificateurs OIC et des ports d'exportation enregistrés à suivre**

**7.2 Cadre de référence pour une étude sur la mise en place d'une chaîne de valeur du café résiliente pour atténuer les catastrophes climatiques et la pandémie de covid-19 au Honduras et au Nicaragua à suivre**

---

<sup>1</sup> La date limite de soumission des candidatures est le 31 juillet 2021.

**7.3 Le Président du Comité consultatif du secteur privé fournira un résumé des discussions et des recommandations** verbal

**8. Promotion de la consommation de café – à noter** verbal

**8.1 Journée internationale du Café**

Le Chef des opérations fera rapport sur la campagne mondiale de communication à l'appui de la Journée internationale du Café, qui se tiendra le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

**9. Conférence mondiale du Café – à noter** verbal

Le représentant de l'Inde fera rapport sur la situation concernant la 5<sup>e</sup> Conférence mondiale du Café et les réunions connexes du Conseil, qui doivent se tenir à Bangalore (Inde) pendant les deux premières semaines de septembre 2022.

**10. Fonds spécial – à noter** verbal

À la suite de la décision prise lors de la 117<sup>e</sup> session, l'Économiste en chef fera rapport sur les progrès réalisés concernant l'utilisation du Fonds spécial.

**11. Politiques nationales en matière de café – à noter** verbal

Les Membres sont invités à faire rapport sur les changements intervenus dans leurs politiques nationales en matière de café et à fournir des copies des déclarations et d'autres informations aux fins de circulation.

**12. Questions financières et administratives – à examiner, et le cas échéant, à approuver**

**12.1 Comité des finances et de l'administration** à suivre

Le Président du Comité des finances et de l'administration rendra compte de la réunion du Comité, y compris la situation financière.

**12.2 Rapport sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés – à noter** à suivre

Le Président du Comité des finances et de l'administration fera rapport.

**12.3 Programme des activités pour l'année caféière 2021/22 – à examiner, et le cas échéant, à approuver** à suivre

Le Président du Comité des finances et de l'administration fera rapport

**12.4 Projet de budget administratif de l'Organisation pour l'exercice 2021/22 – à examiner, et le cas échéant, à approuver** à suivre

Le Président du Comité des finances et de l'administration fera rapport.

### **13. Bureaux et Comités**

**13.1 Président et Vice-Président et composition des comités – à examiner et, le cas échéant, à approuver** à suivre

Le Conseil examiner et approuvera la composition des comités suivants pour 2021/22:

- Groupe restreint du Forum consultatif (6 Membres exportateurs, 4 Membres importateurs)  
Comité des finances et de l'administration (6 Membres exportateurs, 5 Membres importateurs)
- Comité consultatif du secteur privé (8 associations de Membres exportateurs et 8 associations de Membres consommateurs) pour 2021/22 et 2022/23 [ED-2366/21](#) à suivre
- Comité des projets (8 Membres exportateurs, 3 Membres importateurs)
- Comité de promotion et de développement des marchés (8 Membres exportateurs, 3 Membres importateurs)
- Comité des statistiques (8 Membres exportateurs, 3 Membres importateurs)

**13.2 Président et vice-président du Conseil – à élire** verbal

Conformément à l'Article 10 de l'Accord de 2007, le président et le vice-président pour l'année caféière 2021/22 doivent être élus parmi les représentants des Membres exportateurs et importateurs respectivement.

**13.3 Président et Vice-Président du Forum consultatif – à élire** verbal

Le Conseil élira le président et le vice-président du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café.

**13.4 Vice-président du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord sur le café** verbal

Le Conseil élira le vice-président de GTAAC.

**14. Pouvoirs – à examiner et, le cas échéant, à approuver** verbal

Le Président examinera les pouvoirs avec le concours du Secrétariat et fera rapport au Conseil.

**15. Réunions futures – à examiner**

Les Membres sont invités à proposer une date pour la session extraordinaire du Conseil destinée à évaluer les candidatures au poste de directeur exécutif de l'OIC. verbal

Les Membres sont invités à proposer des sujets d'exposés qui pourraient être présentés lors de la prochaine session afin qu'ils puissent être inscrits à l'ordre du jour et apporter des améliorations aux dispositions prévues pour les réunions futures.

**16. Questions diverses – à examiner** verbal

**17. Séance de clôture** verbal

**DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE**

[Accord international 2007 sur le Café](#)

[Plan d'action quinquennal de l'Organisation internationale du Café](#)

[Règlement de l'Organisation internationale du Café](#)

[Mandats des comités et organes consultatifs](#)

[Bureaux pour l'année caféière 2020/21](#)